

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2024/20/09/06

Date de convocation :

19/09/2024

Objet de la délibération :

**Tarif affouage 2025**

**Nota – Le Maire certifie**

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie d'Epeugney le

16/09/2024

que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le

27/09/2024

- que le nombre des membres en exercice est de 15.

Le Maire



**Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney  
Séance du 20 septembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le trente août à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire.

**Présents :** M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia DESTAING, M. Guillaume CRETIN, Mme Mégane GAUTHIER, M. Romuald TAUVERON, M. Nicolas DEAU, M. Stéphane LOGUIOT, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Éric CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO, M. Patrick CAULIER, M. Régis LAFON, M. François VIENNET, M. PRENANT Daniel, M. Edmond BARBA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

M. CRETIN Guillaume, Vice-Président de la commission Bois propose au Conseil Municipal de fixer des tarifs pour l'affouage 2025.

Le tarif actuellement en vigueur est de 7.50€ le stère.

Le Vice-Président propose au Conseil Municipal de faire un abattement de 25% sur le tarif de l'affouage pour les huppriers.

La commission Bois propose la reconduction de ce tarif et de l'abattement pour les huppriers.

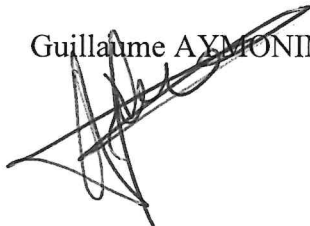
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide que le tarif de l'affouage sera pour l'année 2025 de 7.50€ le stère et qu'un abattement de 25% sera appliqué uniquement sur les huppriers.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Guillaume AYMONIN



Le secrétaire de séance

Guillaume CRETIN

